

Étudier est une nécessité. Or, les études universitaires, collégiales et professionnelles sont dispendieuses : frais de scolarité, fournitures scolaires, frais de subsistance, etc...

La municipalité de Ste-Thérèse-de-Gaspé, la ville de Grande Rivière et la ville de Percé s'unissent à la Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien pour vous offrir un programme bonifié qui vous permettra d'accéder plus rapidement à un **capital-études** pour votre enfant.

Comment faire ?

Vous habitez une des villes ou municipalité mentionnées ci-haut et votre enfant est né en 2011, adhérez au programme « Régime enregistré d'épargne-études » (REEE).

Vous pourriez accumuler un montant pouvant atteindre 1 000 \$ versé par les organismes suivants :

- ▶ Votre municipalité ou ville : **550 \$**
- ▶ La Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien : **275 \$**
- ▶ Le programme « Bébé bourdon Desjardins » : **50 \$**

À tout cela s'ajoute la subvention canadienne, l'incitatif québécois à l'épargne-études, la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt, une gamme diversifiée de produits de placement flexibles et la ristourne de la Caisse.

Un rendez-vous avec votre conseiller de la Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien vous permettra de connaître tous les avantages et conditions de ces offres. Tout comme vous, nous avons à cœur l'éducation de vos enfants. N'hésitez pas à communiquer avec votre Caisse au 418-385-2247.

« L'argent est toujours au service des gens, jamais le contraire »

Vous faites le bon choix en vous établissant dans notre région.

La municipalité de Ste-Thérèse-de-Gaspé, la ville de Grande Rivière et la ville de Percé en partenariat avec la Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien ont le plaisir de vous accueillir et désirent s'impliquer dans la réalisation de votre projet domiciliaire. En plus de bénéficier des avantages très concurrentiels du financement hypothécaire Desjardins et de la ristourne versée par la Caisse, d'autres incitatifs très intéressants viennent s'ajouter pour bonifier cette offre.

Vous projetez la construction d'une nouvelle résidence ?

Réalisez votre rêve! Grâce au programme d'accès à la propriété de votre Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien, vous pourriez bénéficier d'une somme pouvant atteindre 1 000 \$ et d'un congé de taxes de votre municipalité pouvant aller jusqu'à 2 ans.

Conditions d'admissibilité au programme de la Caisse :

Financement hypothécaire de 40 000 \$ et plus pour la construction, l'achat ou la rénovation de votre propriété.



Grande-Rivière

108, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 188
Grande-Rivière (Qc) G0C 1V0
Téléphone : 418-385-2282
www.ville.grande-riviere.qc.ca



Ste-Thérèse-de-Gaspé

374, route 132, C.P. 160
Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Qc) G0C 3B0
Téléphone : 418-385-331



Ville de Percé

137, route 132 Ouest, C.P. 99
Percé (Qc) G0C 2L0
Téléphone : 418-782-2933
www.ville.perce.qc.ca

Conditions d'admissibilité au congé de taxes :

Nouvelle construction résidentielle et commerciale située dans les limites des villes et municipalité mentionnées;

Pour en savoir davantage sur ce programme d'accès à l'habitation, contactez-nous au 418-385-2247.

« Desjardins, le plus grand prêteur hypothécaire au Québec »

* For Percé : The english version is available on www.ville.perce.qc.ca